

# LA SURDITÉ PROFESSIONNELLE À LAVAL

Novembre 2006

*Agence de la santé  
et des services sociaux  
de Laval*

Québec 

**Collecte, analyse des données et rédaction**

Nicaise Dovonou, agent de recherche en santé au travail, Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Laval

**Collaboration**

Richard Martin, agent de recherche en santé au travail de Chaudière- Appalaches  
Chantal Lafortune, hygiéniste du travail, coordonnatrice, unité santé au travail, Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Laval

**Mise en page :**

Gretta Azouri

**Édition et diffusion**

Disponible au Centre de documentation de  
l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval  
450-978-2000

Dépôt légal – 4<sup>e</sup> trimestre  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006  
Bibliothèque et Archives Canada, 2006

ISBN – 2-923198-47-6

© Agence de la santé et des services sociaux de Laval, 2006

## Table des matières

<i>Introduction</i> .....	1
<i>1- Évolution du nombre de cas de surdit� professionnelle</i> .....	2
<i>2- R�partition des cas selon l'�ge des patients et les co�ts associ�s</i> .....	4
<i>3- R�partition des cas et taux d'incidence de la surdit� professionnelle dans les secteurs d'activit� �conomique (SAE) de la r�gion de Laval</i> .....	6
<i>3.1- Chez les travailleurs des �tablissements de Laval</i> .....	6
<i>3.2- Chez l'ensemble des travailleurs r�sidant ou travaillant � Laval</i> .....	7
<i>Conclusion</i> .....	9
<i>R�f�rences</i> .....	11

## Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Activités de dépistage audiométrique .....</i>	<i>3</i>
<i>Tableau 2 : L'incidence de la surdité professionnelle dans les établissements de Laval par secteur d'activité économique .....</i>	<i>6</i>
<i>Tableau 3 : L'incidence de la surdité professionnelle chez les travailleurs résidant à Laval par secteur d'activité économique .....</i>	<i>8</i>

## Liste des graphiques

<i>Graphique 1 : Évolution annuelle des nouveaux cas de surdité dans la région de Laval .....</i>	<i>2</i>
<i>Graphique 2 : Répartition des travailleurs par groupe d'âge .....</i>	<i>4</i>
<i>Graphique 3 : Répartition des cas selon les montants déboursés par la CSST .....</i>	<i>5</i>
<i>Graphique 4 : Taux d'incidence de la surdité professionnelle dans les établissements de Laval</i>	<i>7</i>
<i>Graphique 5 : Taux d'incidence de la surdité professionnelle dans la région de Laval .....</i>	<i>8</i>

## **Introduction**

Le bruit est un agresseur tr s pr sent dans les milieux de travail. Il est susceptible d'affecter la sant  et m me la s curit  des travailleurs. La surdit  caus e par le bruit en milieu de travail est l'effet le plus connu. Outre la surdit , le bruit peut causer d'autres effets sur la sant  et la s curit , notamment : les acouph nes, les risques d'accidents, l'aggravation des maladies cardiovasculaires, pour ne citer que ceux l . Selon le Programme national de sant  publique (PNSP) 2003 – 2012, la surdit  professionnelle constitue la seconde maladie professionnelle en nombre de cas indemnis s par la Commission de la sant  et de la s curit  du travail (CSST). D'ailleurs, l'un des objectifs du PNSP est de diminuer l'incidence de la surdit  professionnelle et les cons quences de cette maladie par la r duction de l'exposition des travailleurs au bruit en milieu de travail (4).

Afin de mieux cibler les  tablissements et les interventions en vue de mettre en place des activit s efficaces dans la r gion de Laval, il est opportun de conna tre la situation r elle de la surdit  professionnelle dans la r gion. Par contre,   cet  gard, ce document est limitatif puisque les cas enregistr s sont le reflet d'une exposition qui a pr valu au cours des 15   30 derni res ann es. Il devrait  tre compl t  par d'autres sources tels les niveaux d'exposition observ s dans divers secteurs d'activit s et par les sources de bruit identifi es en milieu de travail.

C'est ce qui justifie le pr sent travail qui a pour objectif de proc der   une analyse du profil des cas de surdit  professionnelle survenus dans la r gion de Laval. L'analyse se basera sur les donn es des fichiers de l sions professionnelles compil es par le bureau de la statistique de la CSST. Ces donn es nous ont  t  transmises conform ment   l'entente intervenue entre le minist re de la sant  et des services sociaux (MSSS) et la CSST. L'analyse des donn es est faite dans Microsoft Access et Microsoft Excel.

Ce document pr sente le profil statistique de la surdit  professionnelle dans la r gion de Laval de 1997   2004, les co ts associ s ainsi que le taux d'incidence par secteur d'activit   conomique.

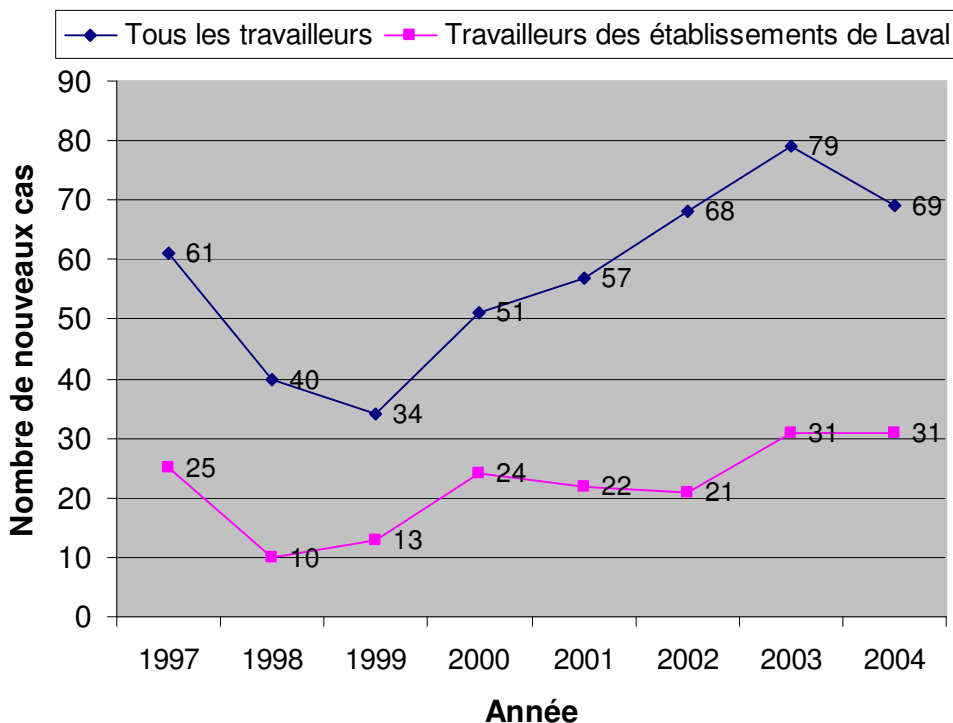
## 1- Évolution du nombre de cas de surdité professionnelle

De 1997 à 2004, la CSST a reçu 497 réclamations de la part des travailleurs lavallois pour surdité professionnelle. Après analyse des dossiers, 38 cas ont été rejetés. Selon la CSST, la raison principale du rejet est que les lésions n'ont pas été reconnues liées au travail. Au total, 459 cas de surdité professionnelle de travailleurs résidant ou travaillant à Laval ont été reconnus par la CSST parmi lesquels 452 cas étaient des hommes et sept étaient des femmes.

Des 459 nouveaux cas de surdité professionnelle, 456 étaient causés par une exposition chronique au bruit, alors que trois cas de surdité sont survenus par traumatismes : deux cas étaient causés par l'éclatement de pneus ou chambre à air et un cas était causé par les feux d'artifice.

En ce qui concerne l'évolution annuelle, le nombre de nouveaux cas a chuté de 1997 à 1999 avant de connaître une évolution graduelle de 2000 à 2004 (*graphique 1*). Cette tendance à la hausse observée est compatible avec les données provinciales publiées par la CCST de 1997 à 2001 (1).

**Graphique 1 : Évolution annuelle des nouveaux cas de surdité dans la région de Laval**



Le terme « travailleurs des établissements de Laval » sous-entend les personnes qui travaillent dans les établissements de Laval quel que soit leur lieu de résidence, tandis que le terme « tous les travailleurs » représente l'ensemble des travailleurs résidant ou travaillant à Laval.

L'augmentation graduelle des nouveaux cas pourrait être influencée par le volume des activités de dépistage audiométrique du Centre local des services communautaires (CLSC). Le tableau 1 montre le résumé statistique des activités de dépistage effectuées par le CLSC.

Tableau 1 : Activités de dépistage audiométrique

Année	Nombre		Référence	
	Établissements	Travailleurs	Stade 3	Stade 4
1997	1	70	18	0
1998	0	0	0	0
1999	2	68	19	0
2000	0	0	0	0
2001	3	82	40	2
2002	0	0	0	0
2003	0	0	0	0
2004	0	0	0	0
Total	6	220	77	2

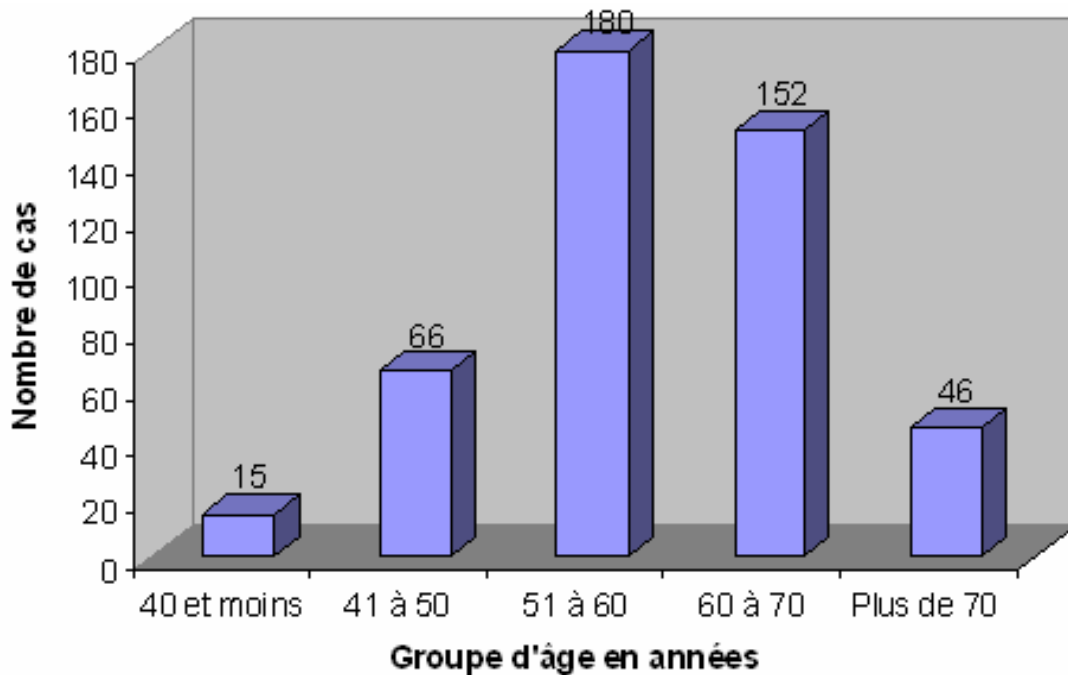
(source : CLSC Ruisseau Papineau)

De ce tableau 1, il ressort qu'il y a eu peu d'examens de dépistage audiométrique du CLSC. Donc, ces actions ne peuvent pas expliquer l'augmentation des cas de réclamations liés à la surdité professionnelle à Laval.

## 2- Répartition des cas selon l'âge des patients et les coûts associés

Au moment de soumettre leur demande, la moyenne d'âge des travailleurs était d'environ 59 ans. Cette moyenne d'âge régionale reste presque identique à celle enregistrée de 1993 à 1995 (3). La moyenne d'âge provinciale pour cette même période de trois ans était 58 ans (2). Le plus jeune avait 27 ans et le plus âgé en avait 83. Comme l'indique le graphique 2, le plus grand nombre de travailleurs appartenait au groupe d'âge 51 à 60 ans.

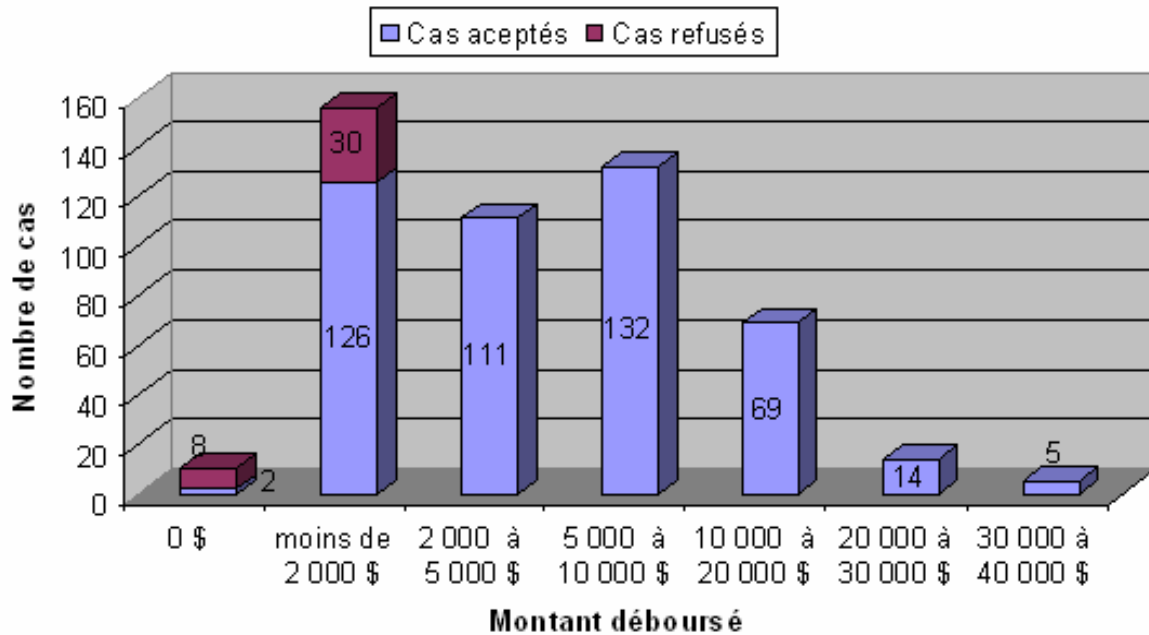
Graphique 2 : Répartition des travailleurs par groupe d'âge





Quant aux frais financiers occasionnés, il est à noter que les cas de surdité qui n'ont pas été reconnus par la CSST comme des cas liés au travail ont occasionné des dépenses de la part de cette dernière. C'est pourquoi l'analyse des incidences financières portera sur les 497 dossiers de réclamation. Les coûts engendrés sont constitués des dépenses engagées dans des études de dossiers par des tiers dans certains cas de litige, des frais d'assistance médicale ou de réadaptation, des frais de déplacements, des frais liés aux établissements et des indemnités de remplacement du revenu versées aux travailleurs (2). Parmi les 38 dossiers refusés par la CSST (comme l'indique le graphique 3), 30 réclamations ont occasionné des débours inférieurs à 2 000 \$ et huit autres aucun débours. Parmi les cas reconnus par la CSST, il y a des débours allant jusqu'à 40 000 \$ avec une concentration plus importante de dossiers dans la catégorie de 5 000 à 10 000 \$ (graphique 3).

**Graphique 3 : Répartition des cas selon les montants déboursés par la CSST**



### 3- Répartition des cas et taux d'incidence de la surdité professionnelle dans les secteurs d'activité économique (SAE) de la région de Laval

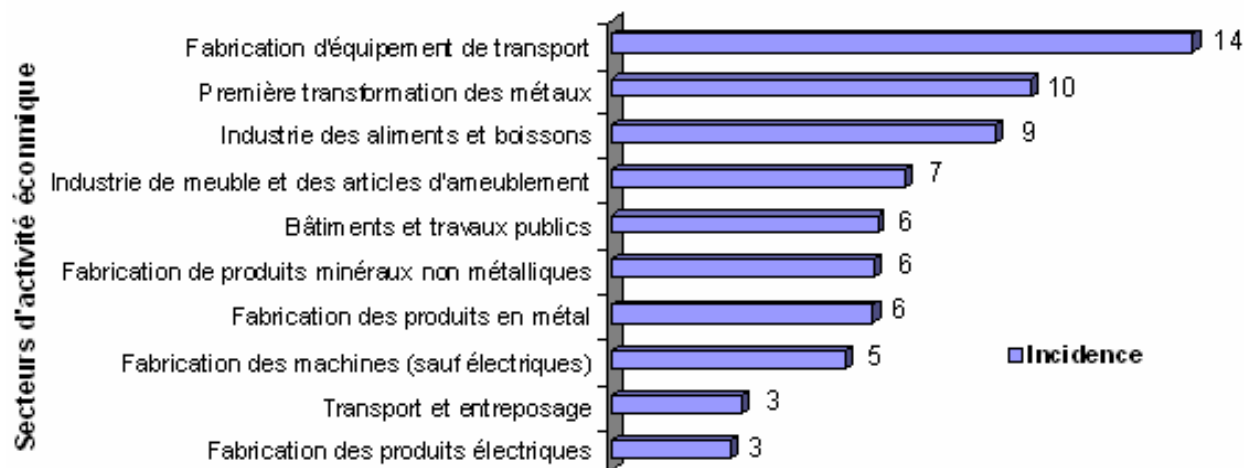
#### 3.1- Chez les travailleurs des établissements de Laval

Étant donné que les activités de prévention sont orientées vers les établissements de la région de Laval, il demeure plus pertinent de faire l'analyse du taux d'incidence sur les travailleurs des établissements de Laval. Dans ce sens, ce taux concernera, au premier abord, uniquement les nouveaux cas de surdité survenus chez les travailleurs des établissements de Laval. Le tableau 2 et le graphique 4 présentent les dix secteurs qui ont enregistré les taux d'incidence les plus élevés. Quant au nombre de cas, les trois principaux secteurs qui ont enregistré plus de cas sont les suivants : le secteur des bâtiments et travaux publics (58 cas), celui du commerce (26 cas) et celui de la fabrication d'équipement de transport (16 cas).

Tableau 2 : L'incidence de la surdité professionnelle dans les établissements de Laval par secteur d'activité économique

Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs selon la CSST	Taux d'incidence
25 Fabrication des produits électriques	720	3
15 Transport et entreposage	2969	3
18 Fabrication des machines ( <i>sauf électriques</i> )	1280	5
5 Fabrication des produits en métal	1470	6
10 Fabrication de produits minéraux non métalliques	325	6
1 Bâtiments et travaux publics	9283	6
13 Industrie de meuble et des articles d'ameublement	871	7
12 Industrie des aliments et boissons	1331	9
9 Première transformation des métaux	204	10
8 Fabrication d'équipement de transport	1172	14

**Graphique 4 : Taux d'incidence de la surdité professionnelle dans les établissements de Laval**



### 3.2- Chez l'ensemble des travailleurs résidant ou travaillant à Laval

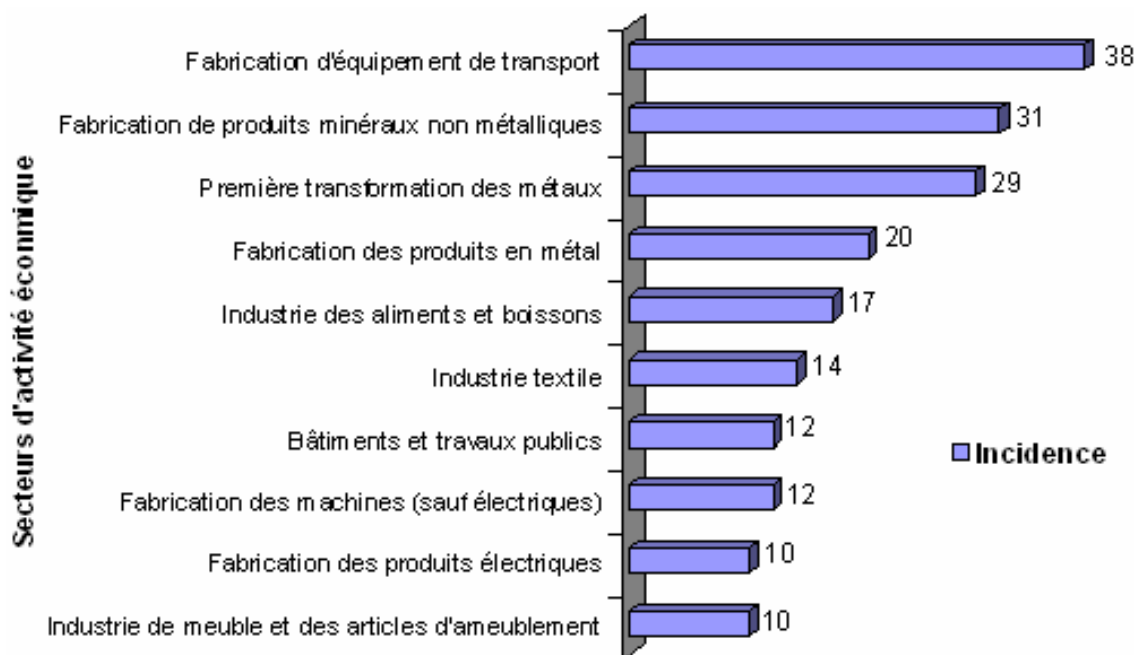
La répartition des 459 cas de surdité professionnelle enregistrés de 1997 à 2004 n'est pas uniforme, ni proportionnelle au nombre de travailleurs dans les secteurs d'activité économique (SAE). Les trois principaux secteurs qui ont enregistré plus de cas sont les suivants : le secteur des bâtiments et travaux publics (110 cas), celui de la fabrication d'équipement de transport (44 cas) et celui du Commerce (39 cas). Il est à mentionner que le SAE était non codé dans 64 cas de surdité professionnelle.

Le taux d'incidence de la surdité professionnelle a été calculé de la manière suivante : le nombre de nouveaux cas survenus entre 1997 et 2004 multiplié par 1 000, le tout divisé par le nombre moyen de travailleurs dans le SAE durant la même période. Le secteur de la fabrication d'équipements de transport a enregistré le taux le plus élevé, soit 38 nouveaux cas pour 1 000 travailleurs. Le tableau 3 et le graphique 5 présentent les dix secteurs qui ont enregistré les taux d'incidence les plus élevés. Pour chacun de ces secteurs, l'exposition au bruit peut être associée à des procédés, machines et/ou outils. Ceci concorde avec les secteurs reconnus parmi les plus bruyants issus des conclusions de l'opération bilan 1987 sur le portrait de l'exposition des travailleurs aux facteurs de risque dans les groupes prioritaires I et II. Ce portrait avait classé au premier rang le bruit comme étant le facteur de risque auquel le plus grand nombre de travailleurs étaient exposés, soit 56,5 %, suivi des contraintes ergonomiques 14,4 % (5).

Tableau 3 : L'incidence de la surdité professionnelle chez les travailleurs résidant à Laval par secteur d'activité économique

Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs	Taux d'incidence
8- Fabrication d'équipement de transport	1172	38
10- Fabrication de produits minéraux non métalliques	325	31
9- Première transformation des métaux	204	29
5- Fabrication des produits en métal	1470	20
12- Industrie des aliments et boissons	1331	17
20- Industrie textile	145	14
1- Bâtiments et travaux publics	9283	12
18- Fabrication des machines (sauf électriques)	1280	12
13- Industrie de meuble et des articles d'ameublement	871	10
25- Fabrication des produits électriques	720	10

Graphique 5 : Taux d'incidence de la surdité professionnelle dans la région de Laval



De l'analyse des tableaux 2 et 3, il ressort que, pour la prévention de la surdité professionnelle dans la région de Laval, des actions doivent être menées de façon prioritaire dans les secteurs d'activité économique ayant 1 000 travailleurs et plus figurant dans les dix principaux SAE à taux d'incidence élevé.

## **Conclusion**

  travers ce document qui fait le portrait de la surdit  professionnelle dans la r gion de Laval, on en d duit que cette maladie ainsi que ses cons quences demeurent un probl me qui n cessite des actions pr ventives de la part de la Direction de sant  publique afin de r duire son incidence. Ce travail a fait ressortir les secteurs d'activit   conomique   cibler dans le cadre d'une intervention.



## **Références**

1. CSST, « Répartition des surdités professionnelles acceptées et de troubles pour acouphènes indemnisés survenus entre 1997 et 2001 », Service de la statistique, publié sur le portail du réseau public québécois en santé au travail, 2003, <http://www.santeautravail.qc.ca/Afficher.aspx?page=2976&langue=fr&modeAffichage=0>, Consulté le 10 octobre 2006.
2. GAUTHIER, J., « L'indemnisation de la surdité professionnelle au Québec (1993 à 1996), tome 1 : Analyse descriptive et étude des variations géographiques », Santé au travail et environnementale, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-centre, 192p, 1998.
3. GAUTHIER, J., « L'indemnisation de la surdité professionnelle au Québec (1993 à 1996), tome 2 : Description par région sociosanitaire », Santé au travail et environnementale, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-centre, 75p, 1998.
4. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, Programme national de santé publique 2003 – 2012, Québec, Direction générale de la santé publique, 133p, 2003.
5. POULIN, P. et PROVENCHER, S., « Portrait de l'exposition des travailleurs aux facteurs de risque : dans les groupes prioritaires I et II, Opération bilan 1987, Tome 6 », Comité provincial en santé au travail des Départements de santé communautaires, 62p, 1988.